

OBJET : ZAC n° 2 des Patates à Durand et ZAC de Sainte-Cloilde

Demande de subvention FIDOM 1981 au titre de la réalisation de zones d'activité industrielle et artisanale.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Conseil Général a décidé, lors de sa séance du 29 Janvier 1981, de donner une suite favorable à la demande de subvention qui lui avait été présentée par la Commune pour la réalisation de zones d'activité industrielle et artisanale.

La subvention retenue, d'un montant de 1 500 000 Francs, se rapporte à la ZAC n°2 des Patates à Durand et à la ZAC de Sainte-Cloilde, dont vous avez approuvé les dossiers de création-réalisation par délibérations en date du 28 Octobre 1980 (affaires n°2 et 3). Elle porte sur une première tranche de travaux secondaires d'un montant de 5.000 000 Francs, subventionnés à 30 %

Conformément à l'usage, il vous appartient de solliciter expressément l'octroi de cette subvention et de vous engager à assurer le complément de financement nécessaire.

Je mets la question aux voix.

Monsieur Marcel HOARAU lit l'avis des Commissions :

"Cette délibération correspond à une prise en compte d'une subvention votée par les instances régionales au titre du FIDOM 81 et dont le montant avait été prévu dans le bilan des deux Z.A.C. concernées."

LE MAIRE - Ces subventions ne sont pas données automatiquement. Il faut qu'il y ait une délibération du conseil municipal réclamant ces subventions.

*

Mise aux voix, la question est ADOPTEE A L'UNANIMITE.

VU - Coté Depuis le 29 Juin 1981
P/le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: Richard Culbucq
P/le Préfet
Le chef de Bureau délégué,
Signé: Jacques Lacoste